042-284210242-20161027-16-09-074bis-DE

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINIS TRATION 14/11/2016



### **REUNION DU 27 OCTOBRE 2016**

#### **DECISION**

Numéro 16 - 09 - 074

### Décision 4 : L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président); Claude Liogier (membre du bureau); Bernard Philibert (Président).

### Exposé du rapport effectué par le Président :

Le coût prévisionnel définitif des travaux de construction du centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon a été fixé à 1871325 euros HT pour une estimation de travaux initialement arrêtée à 1 270 000 euros HT.

Conformément au cahier des clauses administratives particulières applicable à ce marché, le montant forfaitaire définitif de rémunération du maître d'œuvre doit donc être arrêté, par avenant, pour tenir compte de ce coût prévisionnel définitif des travaux. Ainsi, il serait fixé après négociation, à 57 323,10 € TTC, soit une augmentation de 39,60 % par rapport au montant initial du marché.

Ce dossier a été examiné par la Commission des marchés le 27 octobre 2016.

## Vu le rapport présenté par le Président, le Bureau prend la décision suivante :

#### Article 1:

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-074bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

Bernard PHILIBERT